



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Banque Centrale de la République de Guinée

***Rapport de l'auditeur contractuel sur les comptes
établis selon les normes IFRS***

Exercice clos le 31 décembre 2019

Banque Centrale de la République de Guinée

Boulevard du Commerce - Conakry - République de Guinée

Ce rapport contient 35 pages

Référence : VF-21-01-07



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Banque Centrale de la République de Guinée

Siège social : Boulevard du Commerce - Conakry - République de Guinée
Capital : 3.157.727.934.507 de francs guinéens

Rapport de l'auditeur contractuel sur les comptes établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Centrale de la République de Guinée (« l'Entité »), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives y afférentes.

Ces comptes ont été arrêtés par le Gouverneur le 18 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid 19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent les éléments contenus dans le rapport annuel de la Banque Centrale de la République de Guinée, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre l'Entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'Entité à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Paris La Défense, le 18 février 2021

KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associé

1. Etats financiers

1.1. Etat de la situation financière

1.1.1. Etat de la situation financière

Actif	31-déc.-18	31-déc.-19
Avoirs en devises	11 402 253	14 475 026
Or monétaire	573 479	1 791 297
Argent monétaire	1 281	3 074
Avoirs en DTS	2 176 349	905 199
Comptes de correspondants à l'étranger	5 107 900	8 355 158
Caisses en devises	529 268	291 534
Valeurs à l'encaissement	23 348	185 606
Total de la Trésorerie et des Equivalents de Trésorerie	8 411 626	11 531 868
Autres valeurs à l'encaissement	40	40
Position au FMI en DTS	2 762 804	2 709 064
Investissements en devises	0	0
Autres	36 502	33 353
Titres de participations comptabilisés via OCI	191 281	200 701
Actions		
Obligations		
Avoirs domestiques en GNF	1 425 804	696 423
Stock de billets et pièces non émis	93 161	99 098
Stock d'or brut	477 204	1 378
Stocks de marchandises et fournitures	15 355	15 770
Prêts au personnel	78 440	63 835
Provision pour dépréciation des prêts au personnel	0	0
Prêts au personnel - Cité BCRG	0	0
Autres	761 644	516 341
Prêts domestiques en GNF	7 926 045	9 290 515
Prêts aux banques locales		
Créances sur le Trésor (Titrisées et ordinaires)	7 855 355	9 288 938
Titrisation augmentation de capital 2018		
Intérêts courus non échus sur Bons du Trésor		
Créances sur la clientèle non bancaire	70 691	1 577
Autres actifs	290 506	422 380
Immobilisations incorporelles	4 762	9 446
Immobilisations corporelles	171 464	207 145
Immobilisations en cours	114 280	205 788
Total de l'actif	21 044 609	24 884 344

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

Passif et capitaux propres	31-déc.-18	31-déc.-19
Dettes en devises	7 124 923	7 358 310
Allocations de DTS et engagements vis-à-vis du FMI	5 963 095	6 194 981
Dépôts des banques commerciales en devises	1 050 798	1 032 141
Autres	111 030	131 188
Dettes domestiques en Guinée	11 921 281	15 165 708
Base monétaire		
<i>Billets et pièces émises en Francs Guinéens</i>	8 096 542	9 596 420
<i>Caisses en GNF</i>		
Billets et pièces en circulation		
Dépôts des Banques commerciales en GNF	2 253 651	2 842 099
Dépôts de l'Administration	1 134 254	2 394 174
Autres comptes ordinaires créditeurs	436 835	333 016
Autres comptes créditeurs		
Autres dettes	1 017 669	707 274
Provisions pour départs à la retraite	58 011	113 761
Provisions	6 308	4 394
Provision pour risques - or monétaire	4 059	0
Dettes opérationnelles	949 291	589 119
Capitaux propres	980 735	1 653 052
Capital social	3 157 728	3 157 728
Réserves	-2 176 993	-1 504 675
Réserves recyclables	0	0
Impact IFRS Réserves		0
Résultat de la période normes guinéennes	0	0
Total du passif des capitaux propres	21 044 609	24 884 344

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

1.1.2. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global		31/12/2018	31/12/2019
Résultat net des opérations à l'étranger		33 559	124 735
Produits			
	Produits d'intérêts	45 846	154 455
	Autres produits		1
Charges			
	Charges financières sur transactions	-12 287	-29 628
	Autres charges		-92
Résultat net des opérations domestiques en GNF		689 783	735 352
Produits			
	Produits d'intérêts sur le Trésor au coût amorti	635 615	655 753
	Commissions sur opérations	54 168	79 599
	Autres produits		
Charges			
	Frais d'expédition de devises à l'encaissement		
	Autres frais		
Résultat net de change		17 541	113 717
	Gains de change	111 122	184 909
	Pertes de change	-93 581	-71 193
Coûts d'émission		-43 929	-107 438
	Coût de revient des coupures en GNF émises	-43 929	-107 438
Charges de personnel et administratives			
Charges de personnel		-186 426	-200 098
	Salaires	-23 136	-22 663
	Primes	-113 417	-127 352
	Charges sociales	-14 815	-15 832
	Charges liées aux indemnités de départ à la retraite	-8 404	-10 963
	Frais de protection sociale	-22 330	-17 761
	Don et subvention au personnel	-4 325	-5 526
Charges administratives		-211 012	-230 300
Autres charges et produits		-233 627	269 031
	Dotations aux amortissements des immobilisations	-34 814	-40 239
	Dotations aux provisions	-202 044	-49 135
	Reprises sur provisions	7 168	224 788
	Autres	-3 937	133 617
Résultat net de la période		65 889	705 000
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés au niveau du compte de résultat			
	Réévaluation du passif des régimes à prestations définies	5 089	- 49 313
	Gains résultant de l'évaluation des placements par le biais des autres éléments du résultat global	14 963	16 631
Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte de résultat		20 052	- 32 682
Résultat global de la période		85 940	672 318

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

1.1.3. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités des opérations			
	31-déc.-18		31-déc.-19
Avoirs en devises			
Frais financiers (versés) / encaissés	33 496		154 455
Variation des dépôts en devises de la clientèle	106 853		58 130
Avoirs en matières précieuses			
Acquisition d'or brut en devises	-	178 279	-
Acquisition d'or monétaire en GNF		-	359 513
Or brut affiné sur l'exercice	275 557		2 321 187
Plus/moins value sur cession d'or monétaire		-	146 092
Réserve de réévaluation or et argent monétaire			
Opérations traduisant une opération de change Devises/GNF			
Encaissements/(Décaissements) de l'Etat en devises	1 236 107		1 451 707
Achat / vente de devises	146 453	-	1 201 642
Transfert d'avoirs de la clientèle en devises vers des GNF	554 683	-	81 787
Autres flux de trésorerie			
Achat de billets aux fabricants	-	49 631	-
Autres dépenses décaissées de l'exercice	-	284 810	-
Autres recettes de l'exercice	-	22 164	-
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	1 818 263		2 792 081
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	12 544	-
Acquisitions de titres de participation	-	104 800	-
Dividendes reçus		-	3 065
			-
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	-	117 344	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de la dette FMI tirée en DTS		473 604	250 924
			-
Flux de trésorerie nets des activités de financement		473 604	250 924
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période *	6 169 495		8 411 625
Total des flux de trésorerie de la période	2 174 523		3 008 898
Effet des variations des taux de change sur les flux convertis en GNF & appréciation de l'or	67 608		111 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période *	8 411 625		11 531 914
<i>Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état</i>			
* le détail du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de chaque période est le suivant :			
Ouverture de la période	Avoirs en DTS	1 976 627	2 176 349
	Or et argent monétaires	83 589	574 760
	Comptes de correspondants à l'étranger	2 784 087	5 107 900
	Caisse en devises	1 141 398	529 268
	Billets en devises à l'encaissement	183 793	23 348
	Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 169 495	8 411 625
Clôture de la période	Avoirs en DTS	2 176 349	905 199
	Or et argent monétaires	574 760	1 794 417
	Comptes de correspondants à l'étranger	5 107 900	8 355 158
	Caisse en devises	529 268	291 534
	Billets en devises à l'encaissement	23 348	185 606
	Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 411 625	11 531 914

1.1.4. Tableau de variation des capitaux propres

Etat de variation des capitaux propres	Capital	Réserves			Autres réserves	Total des capitaux propres
		Revenu non distribué	Gains et pertes actuarielles sur engagements de retraite	Gains/pertes des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Solde au 31 décembre 2017 et au 1er janvier 2018	200 000	583 692	681	84 454	-2 931 761	-2 062 934
<i>Résultat net de l'exercice</i>		65 889				65 889
<i>Autres éléments du résultat global</i>						
Gains/(Pertes) résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				14 963		14 963
Réévaluation du passif des engagements post emploi - indemnités de départ à la retraite - prestations définies			5 089			5 089
<i>Augmentation nette du capital libéré</i>	2 957 728					2 957 728
Solde au 31 décembre 2018	3 157 728	649 581	5 769	99 417	-2 931 761	980 735
Solde au 31 décembre 2018 et au 1er janvier 2019	3 157 728	649 581	5 769	99 417	-2 931 761	980 735
<i>Résultat net de l'exercice</i>		705 000				705 000
<i>Autres éléments du résultat global</i>						
Gains/(Pertes) résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				16 631		16 631
Réévaluation du passif des engagements post emploi - indemnités de départ à la retraite - prestations définies			-49 313			-49 313
<i>Augmentation nette du capital libéré</i>						
Solde au 31 décembre 2019	3 157 728	1 354 581	-43 544	116 048	-2 931 761	1 653 052

2. Informations générales

(Sauf Indication contraire, les montants Inscrits dans les notes afférentes aux états financiers de la BCRG de la République de Guinée sont exprimés en millions de francs guinéens.)

2.1. Présentation de la Banque Centrale de la République de Guinée

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) est une institution dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et de gestion, dont le capital est entièrement détenu par l'Etat.

Elle reçoit de l'Etat la mission générale de veiller sur la création, la circulation ainsi que la défense de la valeur de la monnaie nationale. Son objectif principal est d'atteindre et de maintenir la stabilité des prix. Pour atteindre cet objectif, elle détermine et met en œuvre la politique monétaire, et dispose de toutes possibilités d'intervention indirecte pour agir sur la liquidité bancaire en particulier par la fixation des conditions de refinancement des établissements de crédit, par l'imposition des réserves obligatoires, par les mécanismes d'Open Market et, le cas échéant, par l'émission de ses propres titres.

La BCRG est l'agent du Trésor pour ses opérations de banque et de crédit en République de Guinée et à l'étranger. À ce titre, elle détient et gère les réserves de change pour le compte de l'État.

Activités

Système financier : La BCRG s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficacité des systèmes financiers en République de Guinée et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.

Monnaie : La BCRG conçoit, émet et distribue les billets en Francs guinéens, supervise le système de distribution des billets et assure un approvisionnement constant en billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

Gestion financière : La BCRG assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi que pour celui du gouvernement de la République de Guinée et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie, de la dette publique, gère les réserves de change et prodigue des conseils.

Siège

Boulevard du commerce, commune de Kaloum – Conakry – République de Guinée

2.1.1. Déclaration de conformité et base de préparation

Les comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice 2019, seront soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la BCRG.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis selon le principe du coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers pour lesquels une évaluation à la juste valeur est requise par les IFRS.

Dans chacune des Notes annexes, les méthodes comptables appliquées par la BCRG sont présentées dans une zone de texte en surbrillance.

3.1. Normes, amendements et interprétations applicables à partir du 1^{er} janvier 2019

IFRS 16 Contrats de location (IFRS 16)

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle complet pour la présentation des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Cette norme annule et remplace IAS 17 Contrats de location ainsi que ses indications interprétatives connexes.

D'importants changements ont été apportés aux méthodes comptables qui s'appliquent aux preneurs, notamment l'élimination de la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement ainsi que la comptabilisation des actifs et passifs pour tous les contrats de location (*sous réserve d'exceptions limitées en ce qui concerne les contrats à court terme et les contrats dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur*). En revanche, IFRS 16 ne contient aucun changement important pour ce qui est des exigences se rapportant au bailleur. IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et son application anticipée est permise dans le cas des entreprises qui ont aussi adopté IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

La BCRG a appliqué IFRS 16, cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence pour la banque centrale dans la mesure où elle ne dispose pas de contrats de location à plus d'un an.

3.2. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la BCRG est le Franc guinéen (GNF).

3.3. Estimations et jugements comptables importants dans l'application des méthodes comptables

Pour établir les états financiers, la BCRG a formulé des jugements et fait des estimations, en s'appuyant sur les informations disponibles à la date de clôture, qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur les informations connexes.

En particulier la BCRG a exercé son jugement pour la détermination de la juste valeur de niveau trois de la créance qu'elle détient sur l'Etat Guinéen (*voir note 5.12*) pour le traitement comptable de ses avoirs en or monétaire ainsi que pour l'évaluation des taux déterminant l'engagement actuariel au titre des prestations définies post-emploi.

Les hypothèses et estimations de la BCRG se fondent sur les renseignements qui étaient disponibles au moment où les présents états financiers ont été préparés.

La conjoncture actuelle et les hypothèses à l'égard de l'évolution future pourraient toutefois changer en raison des fluctuations des marchés, de l'impact de la pandémie de la COVID19 sur l'économie nationale en particulier et sur celle des autres économies en général ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Institution. De ce fait, les estimations utilisées au 31 décembre 2019 pourraient subir des modifications significatives à l'avenir.

Ces hypothèses qui sous-tendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ce rapport.

3.4. Conversion des monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments à la juste valeur libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation à la juste valeur. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en Francs guinéens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux comptes de produits ou de charges. Les gains ou les pertes sur les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, ainsi que les gains ou les pertes liés au taux de change, sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente parmi les autres éléments du résultat global.

Le tableau ci-dessous présente les taux de change appliqués aux opérations :

Taux de change		31/12/2018	31/12/2019
		<i>Clôture</i>	<i>Clôture</i>
Dollar Américain	GNF/USD	9 084,80	9 400,82
Euro	GNF/EUR	10 405,74	10 518,58
GBP	GNF/GBP	11 533,61	12 335,29
DTS	GNF/DTS	12 635,07	12 999,70
CHF	GNF/CHF	9 259,81	9 675,12
JPY	GNF/JPY	81,97	86,15

3.5. Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, « *Information sectorielle* », un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir du chiffre d'affaires et d'encourir des charges, y compris du chiffre d'affaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité, et :

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

3.5.1. Les secteurs opérationnels de la BCRG

La BCRG a défini deux secteurs opérationnels :

- ✓ Les activités avec la clientèle : elles concernent principalement les activités des agences et de l'Agence Principale notamment avec l'Etat et ses démembrements ainsi qu'avec les banques commerciales
- ✓ Les activités du siège à travers trois divisions :
 - la gestion des réserves de change et des activités avec l'étranger,
 - la gestion fiduciaire et l'émission,
 - les autres activités notamment administratives de la BCRG.

3.5.2. Informations financières par secteur opérationnel

- ✓ Activités à l'étranger – Gestion des réserves de change
- ✓ Activités de gestion fiduciaire - Emission
- ✓ Activités avec la clientèle :
 - Etat,
 - Banques locales,
 - Autres.

2018	Activités avec la clientèle			Activités à l'étranger - Gestion des réserves de change	Activités du siège		Total
	Agences et Agence principale				Gestion fiduciaire et émission	Autres activités de la Banque Centrale	
	Etat	Banques commerciales	Autres				
BILAN							
Actifs							
Réserves de change				7 475 909		2 942 520	10 418 429
Caisses en devises				529 268	461		529 730
Immobilisations					24 637	378 473	403 110
Stocks de billets					93 161		93 161
Découverts sur comptes de la clientèle	5 743 910	65 455	21 225	3 997		843	5 835 430
Titres de créance sur le Trésor	9 707 894					-158 320	9 549 574
Total des actifs non alloués aux secteurs		6 921 921		248 302	5 626 329	3 230 032	16 026 584
Total de l'actif	15 451 804	6 987 376	21 225	8 257 477	5 744 588	6 393 547	42 856 017
Passifs							
Comptes de dépôt	-6 272 272	-3 369 904	-178 917	-63 155		-5 963 095	-15 847 343
Total des passifs non alloués aux secteurs		-6 921 551	175 555	-19 011	-13 685 439	-6 508 275	-26 958 722
Total des passifs	-6 272 272	-10 291 455	-3 362	-82 167	-13 685 439	-12 471 370	-42 806 065
COMPTE DE RESULTATS							
Revenus :							
Des placements						45 846	45 846
Des mouvements et opérations	532 380	3 180		111 122	2 174	20 555	669 411
Revenu des créances sur le Trésor	298 376					-158 320	140 056
Frais :							
Frais bancaires et de tenue de compte				-95 682		-10 186	-105 868
Frais d'émission de billets					-43 929		-43 929
Personnel						-186 426	-186 426
Frais généraux (carburants...)				-543 878		90 677	-453 200
Réconciliation avec le résultat	830 756	3 180	0	-528 438	-41 755	-197 854	65 889
Résultat net	830 756	3 180	0	-528 438	-41 755	-197 854	65 889
2019							
Activités avec la clientèle							
Agences et Agence principale							
Etat							
Banques commerciales							
Autres							
Activités à l'étranger - Gestion des réserves de change							
Gestion fiduciaire et émission							
Autres activités de la Banque Centrale							
Total							
BILAN							
Actifs							
Réserves de change				13 570 014			13 570 014
Caisses en devises				291 534			291 534
Immobilisations					28 061	540 127	568 188
Stocks de billets					99 098		99 098
Découverts sur comptes de la clientèle	8 481 171	-	2 573	4 136		558	8 483 291
Titres de créance sur le Trésor	9 983 885					84 562	10 068 447
Total des actifs non alloués aux secteurs		9 180 345	-	229 639	7 315 312	2 241 138	18 966 434
Total de l'actif	18 465 056	9 180 345	2 573	14 095 323	7 442 471	2 866 384	52 047 006
Passifs							
Comptes de dépôt	9 028 243	3 874 240	296 789	6 291 526			19 490 797
Total des passifs non alloués aux secteurs		9 172 325	186 962	1 136	16 888 919	5 977 971	31 851 117
Total des passifs	9 028 243	13 046 565	109 826	6 290 390	16 888 919	5 977 971	51 341 915
COMPTE DE RESULTATS							
Revenus :							
Des placements						147 406	147 406
Des mouvements et opérations	432 160	150		377 610	2 319	1 879 760	2 691 999
Revenu des créances sur le Trésor	196 774					84 562	281 336
Frais :							
Frais bancaires et de tenue de compte				100 821			100 821
Frais d'émission de billets					107 438		107 438
Personnel						200 098	200 098
Frais généraux (carburants...)				2 027 457		20 073	2 007 384
Réconciliation avec le résultat	628 934	150	-	- 1 750 668	105 120	1 931 703	705 000
Résultat net							705 000

3.5.3. Informations financières par zones géographiques

- ✓ Activités à l'étranger
- ✓ Activités en Guinée :
 - Siège,
 - Agences.

2018	Activités en Guinée		Activités à l'étranger	Total
	Siège et Agence Principale	Agences en province		
BILAN				
Actifs				
Réserves de change	754 028		9 664 401	10 418 429
Caisses en devises	529 730			529 730
Immobilisations	311 439	19 320	72 351	403 110
Stocks de billets	93 161			93 161
Découverts sur comptes de la clientèle	996 193	4 839 237		5 835 430
Titres de créance sur le Trésor	9 549 574			9 549 574
Total des actifs non alloués aux secteurs	10 438 526	5 337 213	250 846	16 026 584
Total de l'actif	22 672 650	10 195 770	9 987 598	42 856 017
Passifs				
Comptes de dépôt	-7 469 830	-2 366 049	-6 011 464	-15 847 343
Total des passifs non alloués aux secteurs	-20 963 369	-6 448 614	453 262	-26 958 722
Total des passifs	-28 433 199	-8 814 663	-5 558 202	-42 806 065
COMPTE DE RESULTATS				
Revenus :				
Des placements			45 846	45 846
Des mouvements et opérations	558 281	8	111 122	669 411
Revenu des créances sur le Trésor	140 056			140 056
Frais :				
Frais bancaires et de tenue de compte	-416		-105 452	-105 868
Frais d'émission de billets	-43 929			-43 929
Personnel	-153 812	-29 723	-2 891	-186 426
Frais généraux (carburants...)	-239 745	-16 852	-196 603	-453 200
Réconciliation avec le résultat	260 435	-46 568	-147 978	65 889
Résultat net	260 435	-46 568	-147 978	65 889
2019				
Activités en Guinée				
2019	Activités en Guinée		Activités à l'étranger	Total
	Siège et Agence Principale	Agences en province		
BILAN				
Actifs				
Réserves de change	3 654 698	-	9 915 316	13 570 014
Caisses en devises	291 534			291 534
Immobilisations	471 473	20 155	76 560	568 188
Stocks de billets	99 098			99 098
Découverts sur comptes de la clientèle	1 957 522	6 525 769		8 483 291
Titres de créance sur le Trésor	10 068 447			10 068 447
Total des actifs non alloués aux secteurs	13 461 407	5 301 989	203 038	18 966 434
Total de l'actif	30 004 180	11 847 912	10 194 914	52 047 006
Passifs				
Comptes de dépôt	10 852 004	2 388 740	6 250 053	19 490 797
Total des passifs non alloués aux secteurs	23 419 642	9 431 677	1 000 202	31 851 117
Total des passifs	34 271 646	11 820 417	5 249 851	51 341 915
COMPTE DE RESULTATS				
Revenus :				
Des placements	-	-	147 406	147 406
Des mouvements et opérations	2 322 116	16	369 867	2 691 999
Revenu des créances sur le Trésor	281 336			281 336
Frais :				
Frais bancaires et de tenue de compte	5 110	-	95 711	100 821
Frais d'émission de billets	107 438			107 438
Personnel	198 797	1 301		200 098
Frais généraux (carburants...)	1 971 332	20 048	16 004	2 007 384
Réconciliation avec le résultat	320 775	21 334	405 558	705 000
Résultat net	320 775	21 334	405 558	705 000

3.5.4. Information par client clé

✓ Etat et comptes rattachés :

L'Etat et ses démembrements avec une créance nominale de 11.906 milliards de GNF et des dépôts de 2.394 milliards de GNF représentent les principaux clients de la BCRG avec 38% des dépôts et 100% des découverts au 31 décembre 2019 contre 23% des dépôts et 100% des découverts à fin 2018.

Cette clientèle contribue à hauteur de 656 milliards soit 74% des revenus de la BCRG au titre de l'exercice 2019 contre 636 milliards soit 87% des revenus de la BCRG au titre de l'exercice 2018.

4. Informations sur le compte de résultat

4.1. Produits des activités ordinaires

Description des produits des activités ordinaires

La BCRG perçoit des revenus au titre des :

- ✓ Produits d'intérêts sur le placement de ses avoirs à l'étranger
- ✓ Produits d'intérêts en rémunération de la créance qu'elle détient sur l'Etat guinéen conformément aux différentes conventions de titrisation signées avec l'Etat
- ✓ Commissions sur opérations de transfert à l'étranger principalement facturées à l'Etat et aux banques commerciales locales dans le cadre d'opérations d'approvisionnement de leurs comptes de correspondants à l'étranger
- ✓ Dividendes versés par les entités dans lesquelles la BCRG détient des participations

Reconnaissance des revenus au résultat

Les produits liés aux commissions sont comptabilisés au compte de résultat lors de la réalisation des prestations (*virements à l'étranger, commissions de change, opérations interbancaires*).

Les produits d'intérêts des placements ainsi que la contribution des institutions financières aux frais de supervision et de contrôle sont comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure des prestations.

Les produits d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement de la République de Guinée sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.2. Coût d'émission

Les coûts d'émission correspondent au prix d'achat des billets de banque en francs guinéens émis par la BCRG sur la période.

5. Détail de l'état de la situation financière

5.1. Or et argent monétaire

5.1.1. Or monétaire

La BCRG dispose d'avoirs en or monétaire auprès de certains correspondants étrangers. Ces avoirs sont issus d'achats d'or brut extrait en Guinée lesquels ont ensuite été affinés par ses soins puis transférés auprès de dépositaires en or monétaire agréés.

Du fait du caractère désormais fongible et coté de ce stock d'or monétaire, la BCRG a choisi de présenter ces avoirs en valeur de marché (*juste valeur arrêtée sur la base du fixing de Londres*). La BCRG a choisi, par référence au Cadre Conceptuel des IFRS, de reconnaître l'écart entre le prix de revient de cet or et sa juste valeur en capitaux propres en autres éléments du résultat global lorsque cet écart est positif. Cet écart est repris dans le compte de résultats lors de la cession de l'or monétaire. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, la perte de valeur est reclassée des capitaux propres au compte de résultats conformément à IAS 36. Les pertes de valeur initialement comptabilisées dans le compte de résultats sont reprises via le compte de résultats.

Le détail du stock d'or monétaire au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 est le suivant :

Avoirs en or monétaire	Quantités en onces	Cours de l'once à la clôture	Taux de change USD/GNF à la clôture	Valeur de marché à la clôture		Coût historique	Ecart de réévaluation en Autres Eléments du Résultat Global	Résultat des opérations de vente sur or de la période
				USD	GNF			
Dépositaire								
31/12/2018 BRI	7 105	1 282	9 085	9 106 025	82 726 441 089	62 062 450 324	20 663 990 765	
Affinor	42 148	1 282	9 085	54 019 074	490 752 655 569	494 812 208 650	-4 059 553 081	
Dépositaire								
31/12/2019 BRI	7 105	1 523	9 401	10 820 798	101 724 424 729	62 062 450 324	39 661 974 405	
Affinor	118 008	1 523	9 401	179 725 971	1 689 572 381 285	1 672 855 934 430	16 716 446 855	1 820 505 772 324
					1 791 296 806 014	1 734 918 384 754	56 378 421 260	1 820 505 772 324

5.1.2. Argent monétaire

La BCRG dispose d'avoirs en argent fin auprès de certains correspondants étrangers. Ces avoirs sont issus de l'affinage de l'or brut extrait en Guinée.

Du fait du caractère désormais fongible et coté de ce stock d'argent monétaire, la BCRG a choisi de présenter ces avoirs en valeur de marché (*juste valeur arrêtée sur la base du fixing de Londres*). La BCRG a choisi, par référence au Cadre Conceptuel des IFRS, de reconnaître l'écart entre le prix de revient de cet argent fin et sa juste valeur en capitaux propres en autres éléments du résultat global lorsque cet écart est positif. Cet écart est repris dans le compte de résultats lors de la cession de l'argent fin. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, la perte de valeur est reclassée des capitaux propres au compte de résultats conformément à IAS 36. Les pertes de valeur initialement comptabilisées dans le compte de résultats sont reprises via le compte de résultats.

Le détail du stock d'argent monétaire au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 est le suivant :

Avoirs en argent monétaire	Quantités en onces	Cours de l'once à la clôture	Taux de change USD/GNF à la clôture	Valeur de marché à la clôture		Coût historique	Ecart de réévaluation en Autres Eléments du Résultat Global	Résultat des opérations de vente sur argent de la période
				USD	GNF			
Dépositaire								
31/12/2018 BCRG	856	15	9 085	12 952	117 669 649	98 746 665	18 922 984	
BRI	7 252			109 800	997 515 582	830 944 196	166 571 386	
Dépositaire								
31/12/2019 BCRG	856	18	9 401	15 438	145 126 222	98 746 665	46 379 557	
Affinor	17 263	18	9 401	311 509	2 928 438 835	2 324 696 745	603 742 090	0
					3 073 565 057	2 423 443 410	650 121 647	0

5.2. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse ainsi que des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales.

La politique de la BCRG est de sélectionner ses contreparties afin de répondre d'une part à ses besoins de correspondants étrangers pour pouvoir exécuter des transactions dans chacune des devises nécessaires et d'autre part de diversifier le risque de contrepartie pour garantir au maximum la préservation du capital.

Risque de crédit :

La BCRG sélectionne ses contreparties sur la base des critères listés ci-avant ainsi que de critères de notation minimale.

Risque de liquidité :

La BCRG dispose principalement de comptes de correspondants non rémunérés et procède avec certaines contreparties à des placements de type dépôt à terme – Money Market au jour le jour ou à très court terme afin de disposer d'une liquidité optimale pour faire face aux besoins potentiels de transfert de la part de ses clients et garantir la liquidité des réserves de change du pays.

La BCRG gère les réserves de change en s'assurant que les avoirs disponibles excèdent les dépôts exigibles en devises, notamment en travaillant de concert avec le Trésor sur les prévisions budgétaires en devises de l'Etat à un horizon d'un an (*Préalablement à l'élaboration de chaque Loi de Finances*).

Les liquidités en devises à chaque clôture étaient les suivantes par devise :

	<i>Disponibilités en devises</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2019</i>
En USD		4 407 986	7 928 854
En Euros		1 169 194	827 543
En GBP		48 140	51 874
En DTS		2 176 349	905 199
En JPY		1 033	962
En CHF		11 836	12 367
En CAD		621	152
En XAF		152	9 884
En CNY		9 570	663
En or et argent monétaire		574 760	1 794 370
Autres		11 985	0
Total des disponibilités en devises		8 411 626	11 531 869

Le risque de crédit associé à ces placements en monnaies étrangères était le suivant :

<i>Disponibilités en devises par Rating de contrepartie</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2019</i>
AAA	2 177 382	3 488 347
AA+	301 775	18 272
AA	484 852	1 291 888
A+	1 061 087	
A	52 162	2 973 077
A-1		172 007
BB+	2 068 205	0
BB	686 204	0
B	31	733 500
B-	240 714	358 555
C+		
CCC		32
En or et argent monétaire	574 760	1 794 370
Caisses en devises à la Banque Centrale	529 269	291 535
Billets à l'encaissement - contrepartie non notée	5 165	184 666
Autres	230 020	225 619
Total des disponibilités en devises	8 411 626	11 531 869

La situation de liquidité sur les encours en devises à la clôture 2019 et 2018 est la suivante :

31-déc-19	Valeur comptable	Flux de trésorerie				Total
		A moins d'un mois	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	11 531 870	9 551 891	1 976 859		3 120	11 531 870
Autres actifs financiers en devises	2 943 159	40			2 943 119	2 943 159
Actifs financiers	14 475 029	9 551 931	1 976 859	0	2 946 238	14 475 029
Dépôts des banques commerciales en devises	1 032 141	1 032 141	0	0	0	1 032 141
Dépôts de l'Administration en devises	131 188	131 188				131 188
Autres passifs financiers en devises	6 194 981	0	0	3 825 481	2 369 500	6 194 981
Passifs financiers	7 358 311	1 163 329	0	3 825 481	2 369 500	7 358 311
Différence entre actifs et passifs financiers en devises par maturité	7 116 718	8 388 602	1 976 859	-3 825 481	576 738	7 116 718

31-déc-18	Valeur comptable	Flux de trésorerie				Total
		A moins d'un mois	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	8 411 626	7 813 517	596 827	0	1 281	8 411 626
Autres actifs financiers en devises	2 990 627	40	0	0	2 990 587	2 990 627
Actifs financiers	11 402 253	7 813 557	596 827	0	2 991 868	11 402 253
Dépôts des banques commerciales en devises	1 050 798	1 050 798	0	0	0	1 050 798
Dépôts de l'Administration en devises	111 030	111 030	0	0	0	111 030
Autres passifs financiers en devises	5 963 095	0	0	1 294 662	4 668 433	5 963 095
Passifs financiers	7 124 923	1 161 828	0	1 294 662	4 668 433	7 124 923
Différence entre actifs et passifs financiers en devises par maturité	4 277 330	6 651 729	596 827	-1 294 662	-1 676 565	4 277 330

5.2.1 Relations avec le FMI

En millions

Relations FMI		2018	2019
Actifs	Disponibilités en DTS	2 176,35	905,20
	Souscription au FMI	2 762,80	2 709,06
Total des actifs liés au FMI		4 939,15	3 614,26
Passifs	Contrepartie des allocations de DTS	1 294,66	1 332,02
	Dette au titre de la Facilité Élargie de Crédit	2 243,23	2 493,47
	Comptes n°1 et n°2	2 425,20	2 369,50
Total des passifs liés au FMI		5 963,10	6 194,99

La souscription de la Guinée au capital du FMI n'a pas connu de variation entre 2018 et 2019 et se situe à DTS 214 200 000.

Les disponibilités en DTS sont des avoirs détenus essentiellement aux fins de rembourser les emprunts de la Banque Centrale auprès du FMI.

Le capital restant dû au titre de la Facilité Élargie de Crédit donnera lieu à des remboursements échelonnés jusqu'en 2033.

Le compte n°1 enregistre la quote-part de la Guinée au capital du FMI versée en francs guinéens. Le compte n°2 est un compte ordinaire destiné à assurer le fonctionnement des services du FMI en Guinée.

5.3. Investissements en devises – Titres de participation

Conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Toutefois, si le titre de participation n'est pas détenu à des fins de transaction, une entité a la possibilité de choisir de constater les variations de juste valeur parmi les autres éléments du résultat global, sans transfert de la variation de la juste valeur en résultat si le placement est ensuite cédé.

Comme les titres de participation de la BCRG sont actuellement détenus à des fins stratégiques plutôt que de transaction, la BCRG a opté pour la désignation de l'ensemble de ses participations à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Le détail du portefeuille de titres détenu par la BCRG à fin 2019 et 2018 était le suivant :

Titres de participation	% de détention	31/12/2018						31/12/2019					
		Prix de revient		Juste valeur		Impact OCI	Prix de revient		Juste valeur		Impact OCI		
		USD	GNF	USD	GNF		USD	GNF	USD	GNF			
Afeximbank	0,62%	\$7 200 000	65 410 583 040 GNF	\$15 868 439	144 161 646 887	78 751 063 847	0,58%	\$5 785 711	96 017 307 750 GNF	\$16 248 102	152 745 558 924	56 728 251 174	
AfricaRe	0,19%	\$763 960	6 940 426 253 GNF	\$1 730 274	15 719 201 719	8 778 775 466	0,19%	\$763 960	7 181 854 191 GNF	\$1 639 993	17 297 452 010	10 115 597 819	
Société Monétique de Guinée	65,00%		13 000 000 000 GNF		6 400 000 000	-6 600 000 000	65,00%		13 000 000 000 GNF		5 658 342 667	-7 341 657 333	
BNIG	25,00%		25 000 000 000 GNF		25 000 000 000	0	25,00%		25 000 000 000 GNF		25 000 000 000	0	
Total des titres de participation			110 351 009 293 GNF		191 280 848 606 GNF	80 929 839 313			141 199 161 941 GNF		200 701 353 600 GNF	59 502 191 659	

5.4. Stocks de billets non émis

Le stock de billets en GNF acquis auprès des imprimeurs étrangers et conservés dans les caveaux de la BCRG avant émission est maintenu au prix de revient selon la méthode FIFO conformément à IAS2.

Le stock de billets non émis était le suivant à fin 2019 et 2018 :

<i>Billets</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire en GNF</i>	<i>Prix de revient</i>	
			<i>en millions de GNF</i>	<i>Prix de revient</i>
20 000	71 715 000	454	32 590	32 589 807 627
10 000	0		0	
5 000	45 500 000	337	15 347	15 346 894 880
2 000	1 200 000	314	376	376 292 704
1 000	92 500 000	342	31 666	31 666 122 653
500	17 000 000	287	4 876	4 876 008 000
100	33 960 000	245	8 306	8 305 727 626
Valeur du stock au 31 décembre 2018			93 161	93 160 853 490
20 000	51 200 000	448	22 935	22 935 178 201
10 000	14 200 000	451	6 399	6 398 734 802
5 000	20 500 000	324	6 636	6 635 777 650
2 000	42 600 000	317	13 506	13 505 628 905
1 000	71 000 000	337	23 929	23 928 850 458
500	65 850 000	264	17 389	17 388 567 773
100	33 960 000	245	8 306	8 305 727 626
Valeur du stock au 31 décembre 2019			99 098	99 098 465 414

5.5. Stocks d'or

Le stock d'or brut acquis auprès d'orpailleurs en Guinée et non encore affiné est comptabilisé, conformément à la norme IAS 2, au coût d'acquisition.

Le stock d'or brut était le suivant à fin 2019 et 2018 :

<i>Site</i>	<i>Qualité du produit</i>	<i>Quantité (en grammes)</i>		<i>Prix d'acquisition (en millions GNF)</i>	
		<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Kankan	Or brut - pépites, poudre ou lingots - 22 carats	5	5	0	0
	Or brut - pépites, poudre ou lingots - 22 carats	10 170	10 170	1 378	1 378
Siège	Lingots d'or brut - 22 carats	839 359	0	296 048	0
	Lingots d'or affiné - 24 carats	480 070	0	179 715	0
Total		1 329 604	10 175	477 140	1 378

5.6. Prêts au personnel

Prêts au personnel – Prêts à la consommation

La BCRG octroie à son personnel des prêts à la consommation, sans intérêts, pour une durée d'un à cinq ans. Ces prêts sont évalués à la juste valeur à chaque clôture.

Le montant des encours restants dus et leur juste valeur correspondante était le suivant à chacune des deux dernières clôtures :

<i>Prêts au personnel</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Nouveaux prêts</i>	<i>Remboursements et annulation</i>	<i>31/12/2019</i>
Montant restant dû	85 541	4 943	-20 759	69 725
Provisions pour dépréciation	-7 101			-5 890
Juste valeur à la clôture	78 440			63 835

5.7. Prêts & créances sur le Trésor

Les créances détenues par la BCRG sur le Trésor sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date de décaissement.

Risque de crédit :

Le principal risque de contrepartie sur le plan domestique est lié à la créance en GNF sur l'Etat, laquelle ne présente pas de risque de non-paiement compte tenu de la garantie souveraine attachée à cet encours et de la relation spécifique entre l'Etat guinéen et la BCRG.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en Francs Guinéens en circulation et les dépôts du gouvernement de la République de Guinée. L'expérience démontre que les billets de banque en Francs guinéens en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la BCRG. Les dépôts du gouvernement de la République de Guinée comprennent les dépôts détenus par la BCRG en sa qualité d'agent financier du gouvernement de la République de Guinée. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque en Francs guinéens ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement de la République de Guinée, la BCRG est en mesure d'éteindre l'obligation à l'aide de plusieurs outils.

Du fait de son statut de banque centrale, la BCRG est la source ultime de liquidités pour le système financier guinéen et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en Francs guinéens. En temps normal elle exerce toutefois ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

La BCRG est en fait uniquement exposée au risque de liquidité en ce qui concerne ses engagements en devises.

Créance sur l'Etat	31-déc.-18	31-déc.-19
Titres d'Etat échéance 2052 - 3,476%	3 383 313 222 047	3 454 015 498 526
<i>Principal restant dû</i>	5 642 000 000 000	5 642 000 000 000
<i>Taux contractuel</i>	3,476%	3,476%
<i>Ajustement de juste valeur première application IFRS base TIE 8%</i>	- 2 492 861 685 534	- 2 492 861 685 534
<i>Valeur nette comptable au coût amorti</i>	3 383 313 222 047	3 454 015 498 526
<i>Intérêts perçus sur l'exercice</i>	196 115 920 000	196 115 920 000
Titres d'Etat échéance 2052 - 0%	173 242 180 379	187 101 554 809
<i>Principal restant dû</i>	616 000 000 000	616 000 000 000
<i>Taux contractuel</i>	0%	0%
<i>Ajustement de juste valeur première application IFRS base TIE 8%</i>	- 488 661 825 658	- 488 661 825 658
<i>Valeur nette comptable au coût amorti</i>	173 242 180 379	187 101 554 809
Titres d'Etat échéance 2046 - 8%	3 449 893 862 809	3 725 885 371 834
<i>Principal restant dû</i>	3 194 346 169 268	3 449 893 862 809
<i>Intérêts capitalisés</i>	255 547 693 541	275 991 509 025
<i>Taux contractuel</i>	8%	8%
<i>Valeur nette comptable au coût amorti</i>	3 449 893 862 809	3 725 885 371 834
Comptes ordinaires ou avances à taux variable au taux de marché	848 905 000 000	1 921 935 000 000
<i>Valeur nette comptable au coût amorti</i>	848 905 000 000	1 921 935 000 000
Total de la créance sur l'Etat	7 855 354 265 235	9 288 937 425 170

Risque de crédit

La Banque attribue une note de risque de crédit à chaque exposition en fonction de diverses données jugées prédictives du risque de défaillance et de l'application de jugements de crédit éprouvés. Les niveaux de risque de crédit sont définis à l'aide de facteurs qualitatifs et quantitatifs indicatifs du risque de défaut. Ces facteurs varient en fonction de la nature de l'exposition et du type d'emprunteur.

Un niveau de risque de crédit est affecté à chaque exposition lors de la comptabilisation initiale en fonction des informations disponibles sur l'emprunteur. Les expositions font l'objet d'une surveillance continue, ce qui peut entraîner le transfert d'une exposition vers une note de risque de crédit différente.

Définition du Défaut

Le défaut est défini dans le but de déterminer les pertes de crédit attendues. Cette définition prend en compte des indicateurs que le débiteur soit peu susceptible de s'acquitter de sa dette, et que la dette soit échue depuis plus de 90 jours pour les contreparties non souveraines et 180 jours pour les contreparties souveraines.

Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont calculées en multipliant trois composantes principales, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut, actualisées au taux d'intérêt effectif.

Ces paramètres proviennent généralement de modèles statistiques développés en interne et d'autres données historiques. Ils sont ajustés pour refléter les informations prospectives décrites ci-dessus.

Les estimations de probabilité de défaut sont des estimations à une certaine date, calculées à l'aide de modèles de notation statistiques et évaluées à l'aide d'outils de notation adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ces modèles statistiques sont basés sur des données compilées en interne comprenant à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Lorsqu'elles sont disponibles, les données de marché peuvent également être utilisées pour calculer la probabilité de défaut pour les contreparties importantes. Si une contrepartie ou une exposition migre entre des classes de notation, cela entraînera une modification de

l'estimation de la probabilité de défaut associée. Les probabilités de défaut sont estimées en tenant compte des échéances contractuelles des expositions et des taux de remboursement anticipés estimés.

La perte en cas de défaut est l'ampleur de la perte probable en cas de défaut. La Banque évalue les paramètres de la perte en cas de défaut sur la base de l'historique des taux de recouvrement des créances sur les contreparties défaillantes. L'évaluation de la perte en cas de défaut prend en compte les garanties, l'ancienneté de la créance et les coûts de recouvrement de toute garantie faisant partie intégrante de l'actif financier. Les estimations de perte en cas de défaut sont calculées sur la base des flux de trésorerie actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif comme facteur d'actualisation.

L'exposition au défaut représente l'exposition attendue en cas de défaut. La Banque obtient l'exposition au défaut à partir de l'exposition actuelle envers la contrepartie, et des modifications éventuelles du montant actuel autorisées en vertu du contrat, y compris l'amortissement. L'exposition au défaut d'un actif financier est sa valeur comptable brute.

Évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de défaillance a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la Banque prend en compte les informations et analyses quantitatives et qualitatives sur la base de son expérience passée et de son évaluation du risque de crédit, y compris des informations prospectives disponibles sans coût ni effort excessif.

Malgré ce qui précède, la Banque suppose que le risque de crédit lié à un instrument financier n'a pas sensiblement augmenté depuis la comptabilisation initiale si l'instrument financier est considéré comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture. La Banque considère qu'un actif financier présente un risque de crédit faible lorsqu'il a une note de crédit interne ou externe dans sa « catégorie d'investissement », au sens de la définition généralement admise.

Calcul des pertes de crédit attendues

La Banque calcule les pertes de crédit attendues sur la base de trois scénarios pondérés. Les trois scénarios sont les suivants : scénario de base, scénario optimiste et scénario pessimiste. Chacun de ces scénarios est associé à différents paramètres de Probabilité de Défaut (PD), Exposition en cas de Défaut (EAD) et Perte en cas de Défaut (LGD).

À des fins comptables, les probabilités de défaut sur 12 mois ou sur la durée de vie, représentent respectivement la probabilité attendue d'un défaut de paiement au cours des 12 prochains mois et de la durée de vie résiduelle de l'instrument financier, en fonction des conditions existant à la date de clôture et des perspectives économiques futures, qui sont des conditions qui affectent le risque de crédit. La LGD (perte en cas de défaut) représente la perte attendue conditionnée par le défaut, en tenant compte de l'effet atténuant de la garantie, de sa valeur prévue lorsqu'elle est réalisée et de la valeur temporelle de l'argent. L'EAD (Exposition en cas de défaut) représente l'exposition attendue en cas de défaut, en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts à compter de la date de clôture du bilan jusqu'à l'événement du défaut, ainsi que de tout tirage attendu d'une facilité de crédit. La perte de crédit attendue (ECL) sur 12 mois est égale à la somme actualisée sur les 12 prochains mois de la PD mensuelle multipliée par la LGD et l'EAD. La durée de vie utile de la perte de crédit attendue est calculée en utilisant la somme actualisée de la PD mensuelle sur toute la durée de vie restante multipliée par la LGD et l'EAD.

La perte de crédit attendue

La norme IFRS 9 exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur 12 mois (*la portion de pertes de crédit attendues sur la durée de vie attendue dans les 12 mois suivant la date de clôture*) si le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale (catégorie 1), et une comptabilisation de pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale (catégorie 2) ou qui ont

subi une dépréciation de crédit (catégorie 3).

Dépréciation des instruments financiers par catégorie

Les tableaux ci-après présentent la ventilation des provisions pour dépréciation et le classement des actifs par catégorie au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

- Catégorie 1 : Les dépréciations d'actifs sont calculées sur la base d'une perte attendue sur 12 mois.
- Catégorie 2 : Ces actifs ont connu une augmentation significative du risque de crédit mais ne sont pas en défaut et sont largement performants.
- Catégorie 3 : Ces actifs sont en défaut, la dépréciation est calculée sur la base de la perte attendue.

L'analyse des variations des provisions pour pertes de crédit attendues par rapport aux actifs financiers de la banque comptabilisés au coût amorti se présente comme suit :

Créances au 31 décembre 2018 en GNF	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Créances souveraines - Etat	7 855 354 265 235	-	-
Encours à l'ouverture	9 149 224 746 777		
Variations de l'exercice	- 1 293 870 481 542		
Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 2	-		
Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 3	-		
Transfert de la catégorie 2 à la catégorie 3	-		
Encours à la clôture	7 855 354 265 235		
Dépréciation IFRS 9 à l'ouverture	-		
Dotation / Reprise aux provisions de l'exercice	-		
Dépréciation IFRS 9 à la clôture	-		
Créances non souveraines			22 566 053 062
Principal à l'ouverture	183 793 014 271		
Variations de l'exercice	19 733 257 250		
Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 2	-		
Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 3	- 203 526 271 521		203 526 271 521
Transfert de la catégorie 2 à la catégorie 3	-		
Principal à la clôture	-		203 526 271 521
Dépréciation IFRS 9 à l'ouverture			-
Dotation / Reprise aux provisions de l'exercice			- 180 960 218 459
Dépréciation IFRS 9 à la clôture			- 180 960 218 459
Créances au 31 décembre 2019 en GNF	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Créances souveraines - Etat	9 288 937 425 170	-	-
Encours à l'ouverture	7 855 354 265 235		
Variations de l'exercice	1 433 583 159 935		
Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 2	-		
Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 3	-		
Transfert de la catégorie 2 à la catégorie 3	-		
Encours à la clôture	9 288 937 425 170		
Dépréciation IFRS 9 à l'ouverture	-		
Dotation / Reprise aux provisions de l'exercice	-		
Dépréciation IFRS 9 à la clôture	-		
Créances non souveraines			185 607 608 233
Principal à l'ouverture			203 526 271 521
Variations de l'exercice			- 17 918 663 288
Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 2			-
Transfert de la catégorie 1 à la catégorie 3			-
Transfert de la catégorie 2 à la catégorie 3			-
Principal à la clôture			185 607 608 233
Dépréciation IFRS 9 à l'ouverture			-
Dotation / Reprise aux provisions de l'exercice			180 960 218 459
Dépréciation IFRS 9 à la clôture			-

La totalité des actifs de catégorie 3 au 31 décembre 2019 a été recouvrée entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

5.8. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements et des dépréciations cumulés. Le montant amortissable des immobilisations corporelles comprend le coût d'acquisition de leurs composants diminué de leur valeur résiduelle, qui correspond au prix de cession estimé des actifs au terme de leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Type d'immobilisation	Répartition par composant	Période (en années)
Progiciels		15
Immeubles – gros œuvre	50%	40
Immeubles – façades, étanchéité, couverture, menuiserie	10%	7 – 12
Ascenseurs et monte-charges	15%	20
Installations générales et techniques	15%	7
Agencements	10%	5
Matériels d'exploitation		10
Autres matériels		4 – 5

Immobilisations	31-déc-18 01-janv-19	Acquisitions	Cessions	31-déc-19
Licences	6 260	2 630		8 890
Logiciels	8 620			8 620
Progiciels	3 793			3 793
Immobilisations Incorporables	18 673	2 630		21 303
Terrains	6 706	1 250		7 956
Constructions - Gros œuvre	32 023	1 083		33 106
Façades, étanchéité, couverture toit terrasse et menuiseries extérieures	6 824		3 759	3 065
Façades, étanchéité, couverture toit incliné et menuiseries extérieures	3 721	4 086		7 807
Ascenseurs et monte charges	13 789	342		14 132
IGT dont : chauffage-climatisation ascenseurs, monte charge (etc) électricité cablage transmission-communication plomberie autres équipements	11 928	4 429		16 357
Agencements dont : agencements intérieure et décoration (cloisons, carrelage)	43 710	1 105		44 815
Matériels d'exploitation	75 491	28 141		103 632
Matériels d'habitation	1 006	109		1 114
Matériels de Communication et de sécurité	17 931	2 381		20 312
Matériels électriques et accessoires	32 296	7 360		39 655
Matériels informatiques et accessoires	28 794	3 319		32 113
Matériels de Transport	42 588	7 135		49 722
Mobilier de Bureau	18 225	2 745		20 970
Mobilier d'habitation	1 840	-491		1 348
Autres matériels	66 142	15 250		81 391
Immobilisations en cours	114 496	73 610		188 106
Immo en cours directement saisies dans GL		22 115		22 115
Immobilisations Corporelles	517 508	173 967	3 759	687 716
Valeurs brutes des immobilisations	536 181	176 597	3 759	709 019
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 993	1 432		15 424
Amort. Constructions - Gros œuvre	3 833	532		4 364
Amort. Façades, étanchéité, couverture toit terrasse et menuiseries extérieures	2 640	-252		2 388
Amort. Façades, étanchéité, couverture toit incliné et menuiseries extérieures	1 155	878		2 033
Amort. Ascenseurs et monte charges	5 133	636		5 769
Amort. IGT dont : chauffage-climatisation ascenseurs, monte charge (etc) électricité cablage transmission-communication plomberie autres équipements	6 002	1 769		7 772
Amort. Agencements dont : agencements intérieure et décoration (cloisons, carrelage)	34 176	3 084		37 261
Amort. Matériels d'exploitation	42 417	6 440		48 856
Amort. Matériels d'habitation	616	77		693
Amort. Matériels de Communication et de sécurité	6 494	547		7 041
Amort. Matériels électriques et accessoires	13 977	3 698		17 675
Amort. Matériels informatiques et accessoires	22 852	2 421		25 273
Amort. Matériels de transport	33 836	4 262		38 098
Amort. Mobilier de Bureau	11 392	2 266		13 658
Amort. Mobilier d'habitation	722	95		817
Amort. Autres matériels	42 289	5 755		48 044
Amortissements directement saisie dans GL	4 149	62		4 211
Provision sur immo financière & corporelle				7 264
Total des amortissements	245 676	33 701	0	286 641
Valeur nette comptable des immobilisations	290 506	142 896	3 759	422 378

5.9. Base monétaire

Conformément à la Loi, la BCRG est seule habilitée à émettre des billets de banque en Guinée. Les billets de banque en circulation (*émis*) constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue. Ils sont présentés en dettes pour leur valeur faciale à compter de leur émission et jusqu'à leur destruction par la BCRG.

5.10. Engagements post emploi

Régime de pension de retraite à cotisations définies

S'agissant des régimes à cotisations définies, la BCRG verse des cotisations, calculées sur la base des salaires, à un fonds de retraite géré de manière autonome et n'est soumis à aucune obligation quant au niveau des prestations versées aux bénéficiaires. Les charges sont comptabilisées lorsque les cotisations deviennent exigibles. Le système de caisse de retraite mis en œuvre par la BCRG est un système de cotisations définies.

Régime de primes de départ à la retraite à prestations définies

Les engagements de retraite au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisés à la valeur actuelle des obligations découlant de ces régimes à la date de clôture. L'engagement de la BCRG au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculé tous les ans sur la base d'un taux d'actualisation déterminé à partir des données de marché au 31 décembre.

L'engagement dépend des conditions de départ à la retraite prévues par les statuts du personnel de la BCRG et de l'ancienneté des salariés, dans la mesure où il est déterminé en fonction de leur date éventuelle de départ à la retraite. Cet engagement tient compte de la probabilité que le salarié quitte la BCRG après avoir acquis le droit à une retraite à taux plein. L'ensemble de ces coûts, y compris les cotisations sociales, sont cumulés et systématiquement comptabilisés en résultat aussi longtemps que le salarié figure dans l'effectif. La provision pour indemnités de départ à la retraite concerne, en vertu des conventions collectives, les indemnités spécifiques au régime guinéen. Elle est estimée sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées (*méthode de répartition des prestations constituées au prorata des années de service*) conformément à la norme IAS 19, « *Avantages du personnel* ».

Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat, à moins que les modifications apportées au régime de retraite ne soient subordonnées au maintien en service des membres du personnel pendant une durée déterminée (*la période d'acquisition des droits*). Dans ce cas, les coûts des services passés sont amortis selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits.

Régime de pension de retraite à cotisations définies :

Une caisse de retraite complémentaire a été créée en octobre 2013. Après une contribution exceptionnelle de GNF 5 milliards par la BCRG suite à la décision du Conseil d'Administration du 28 juin 2013, cette caisse est désormais alimentée de la façon suivante :

- 20% de cotisation patronale,
- 10% de part ouvrière.

Au cours de l'exercice 2019, la Banque Centrale a payé à titre de pensions GNF 3 035 161 928 contre GNF 2 240 211 246 en 2018. Les opérations exécutées dans le cadre de cette caisse sont récapitulées dans les tableaux ci-dessous :

BILAN DE LA CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE					
Actif			Passif		
	31/12/2019	31/12/2018		31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie disponible à l'Agence Principale	26 347 095 115	5 862 354 859	Capitaux propres fin de période	24 677 253 186	16 929 433 923
Souscription BDT	89 812 112 306	81 524 521 518	Réserves	93 071 585 871	76 142 151 948
Cotisations prélevées non versées	1 567 679 631	5 718 559 558	Subventions reçues		
Décaissement à justifier	21 952 005		Dette sur pension à régulariser		33 850 064
TOTAL ACTIF	117 748 839 057	93 105 435 935	TOTAL PASSIF	117 748 839 057	93 105 435 935

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE					
Charges			Produits		
	31/12/2019	31/12/2018		31/12/2019	31/12/2018
Pensions payées	3 035 161 928	2 240 211 246	Cotisation totale	19 545 040 307	19 382 149 078
Impôt sur pensions payées	101 553 220	73 242 582	Subventions reçus		
Pensions personnel décédé	247 881 294	139 261 327	Intérêts précomptés sur BDT reçu	8 475 478 482	
Primes gestionnaires Régul/DAR sur avance sur pension			Intérêts précomptés sur BDT à recevoir		
			Autres produits	41 330 839	
Résultat : excédent	24 677 253 186	16 929 433 923	Résultat : Déficit		
Charges d'exploitation	28 061 849 628	19 382 149 078	Produit d'exploitation	28 061 849 628	19 382 149 078

Régime de primes de départ à la retraite à prestations définies :

La provision pour indemnités de départ à la retraite tient compte des éléments suivants :

- les droits acquis par chaque salarié à la clôture de chaque exercice. Le taux de revalorisation annuel des salaires est estimé à 12 %,
- la probabilité pour chaque salarié qu'il soit encore employé par la BCRG à la date du départ à la retraite (*après avoir acquis le droit à une retraite à taux plein*),
- la résiliation du contrat de travail par le salarié,
- un taux de turnover de 0,2% annuel,
- un taux de mortalité de 0,4 % annuel,
- un taux d'inflation de 12 % et un taux d'actualisation de 8 %

<i>Dette actuarielle</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2019</i>
Dette actuarielle à l'ouverture	59 881 143 352	58 010 983 802
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 613 105 983	6 659 396 724
Coût financier estimé	4 790 491 468	4 640 878 704
Versements d'indemnités au titre de la période	-5 185 212 121	-4 863 392 520
Perte(+) / Gain(-) actuariel	-5 088 544 879	49 313 033 711
Dette actuarielle à la clôture	58 010 983 802	113 760 900 421
Autres éléments du résultat global	-5 088 544 879	49 313 033 711
Dette actuarielle	58 010 983 802	113 760 900 421
Passif inscrit à l'état de situation financière	58 010 983 802	113 760 900 421
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 613 105 983	6 659 396 724
Frais financiers nets	4 790 491 468	4 640 878 704
Coût net de l'exercice	8 403 597 451	11 300 275 428
Montant déjà comptabilisé en charges de la période	5 185 212 121	4 863 392 520
Complément de charges IFRS	3 218 385 330	6 436 882 908

La sensibilité de l'engagement aux principales hypothèses de calcul est illustrée ci-dessous :

Indemnités de départ à la retraite	31-déc.-19
Effet d'une augmentation de 1 point de pourcentage	-11 766
Effet d'une diminution de 1 point de pourcentage	14 030
Taux d'actualisation	
Effet d'une augmentation de 1 point de pourcentage	13 355
Effet d'une diminution de 1 point de pourcentage	-11 474
Taux de croissance de la rémunération	
Effet d'une augmentation de 0,25 point de pourcentage	-3 402
Effet d'une diminution de 0,25 point de pourcentage	3 550
Taux de mortalité	

5.11. Capitaux propres

La BCRG gère son capital en conformité avec *les statuts de Banque Centrale de la République de Guinée*. A la date de clôture, la BCRG n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Capital social

La BCRG a un capital autorisé de 3.157.727.934.507 francs guinéens au 31 décembre 2019. Aucun nombre d'actions n'a été défini dans la mesure où l'Etat guinéen est le seul actionnaire.

Réserves

Elles sont constituées des réserves légales et spéciales.

Autres réserves

Les autres réserves sont composées du résultat des exercices antérieurs, de la réserve de réévaluation et du Fonds social.

5.12. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Évaluation à la juste valeur

Selon IFRS 13, « *Évaluation à la juste valeur* », la juste valeur (ou la valeur de marché) est le prix qui serait obtenu sur la vente d'un actif ou payé sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants du marché.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est calculée en partant des hypothèses qui seraient utilisées par les participants du marché pour valoriser cet actif ou ce passif, en supposant qu'ils agissent au mieux de leurs intérêts économiques.

L'évaluation à la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un participant du marché à obtenir les avantages économiques de cet actif s'il l'utilisait de façon optimale ou le vendait à un autre participant du marché qui l'utiliserait de façon optimale.

La BCRG a recours à des techniques de valorisation appropriées aux circonstances et pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en limitant l'utilisation des données non observables.

L'ensemble des actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou publiée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir ci-après) en fonction de la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 – cours (*non ajustés*) atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs,
- Niveau 2 – techniques de valorisation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable,
- Niveau 3 – techniques de valorisation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Bilan à la juste valeur	Catégorie IFRS 9	31-déc.-18			31-déc.-19		
		Hiérarchie des justes valeurs	Valeur nette comptable	Juste valeur	Hiérarchie des justes valeurs	Valeur nette comptable	Juste valeur
Niveau 1							
Avoirs en devises							
Matières précieuses	Juste Valeur	1	574 760	574 760	1	1 794 370	1 794 370
Liquidités sur comptes de correspondants	Juste Valeur	1	5 107 900	5 107 900	1	8 355 158	8 355 158
Avoirs en DTS	Juste Valeur	1	2 176 349	2 176 349	1	905 199	905 199
Caisses en devises	Juste Valeur	1	529 268	529 268	1	291 534	291 534
Dettes en devises							
Dettes en DTS	Juste Valeur	1	5 963 095	5 963 095	1	6 194 981	6 194 981
Dépôts des banques commerciales en devises	Juste Valeur	1	1 050 798	1 050 798	1	1 032 141	1 032 141
Niveau 2							
Avoirs en devises							
Titres de participation	JV par OCI	2	191 281	191 281	2	200 701	200 701
Prêts au personnel	Juste valeur / Coût amorti	1	78 440	78 440	1	63 835	63 835
Niveau 3							
Prêts domestiques en GNF							
Créance sur le Trésor	Juste valeur / Coût amorti	3	7 855 354	7 855 354	3	9 288 937	9 288 937

Au cours de l'exercice 2019, ni en 2018, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

La créance détenue par la BCRG sur l'État Guinéen est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur de la créance « initiale » (*avant émission des nouveaux titres réalisée en 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017 – nouveaux titres émis à un taux de marché*) a été déterminée au 1^{er} janvier 2015 (*date de première application des normes IFRS*) selon la méthode du taux d'intérêt effectif par référence aux données issues du marché des Bons du Trésor guinéen.

Les données disponibles à la clôture sont à échéance de six mois et ne permettent pas une comparaison directe avec la créance détenue par la BCRG à plus long terme. Toutefois, ces données ont servi de base à une extrapolation sur les échéances contractuelles pour le calcul de la juste valeur de la créance détenue par la BCRG.

Dépréciation d'actifs financiers

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, la BCRG détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente, dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation chaque année et dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

5.13. Instruments financiers et gestion des risques

Organisation de la gestion du risque de change, du risque de taux d'intérêt

La BCRG n'utilise pas à ce stade d'instruments financiers pour couvrir les risques résultant de ses activités et protéger ses actifs, mais procède comme indiqué au paragraphe ci-dessous à des arbitrages de positions de change (achat/vente de devises).

La gestion du risque de change, du risque de taux d'intérêt ainsi que des instruments financiers est centralisée.

La BCRG a mis en œuvre une politique stricte, ainsi que des règles rigoureuses pour gérer, évaluer et surveiller ces risques de marché.

5.13.1. Risque de change

La BCRG est exposée au risque de change sur ses avoirs en devises, au titre des investissements en titres de participation exprimés en devises ainsi que compte tenu des emprunts en devises (FMI) ou dépôts des banques commerciales en devises.

Afin de gérer son risque de change, la BCRG a mis en place une couverture dont l'objectif est de ramener sa position nette en DTS à zéro et de limiter sa position de change à un risque sur le Dollar américain.

Pour ce faire, la BCRG met en œuvre une stratégie mensuelle de réaligement de ses positions

nettes dans chacune de ses devises.

La BCRG est donc exposée principalement aux évolutions du dollar US, dans la mesure où une partie importante de ses réserves de changes, après politique de couverture, est libellée dans cette devise, et que la devise de reporting comptable est le Franc Guinéen.

Toutefois, la BCRG dispose d'outils de gestion de la politique monétaire dont l'objectif est d'assurer la stabilité du taux de change du Franc guinéen notamment vis-à-vis du dollar américain. Par ailleurs, pour les autres devises, la politique de la BCRG est de convertir tous les excédents non nécessaires à la neutralisation de la position en DTS ou aux besoins de liquidité à un mois, dans la devise suivie par la politique monétaire (*USD*) à la fin de chaque mois, afin de réduire au maximum la sensibilité de la BCRG à ces autres expositions.

Sensibilité au risque de change

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la sensibilité du bilan de la BCRG à une variation de 10% de chacune de ses devises par rapport au Franc guinéen avait une incidence sur le résultat de la BCRG de :

Position en devises	31/12/2018 en millions de GNF			Impact d'une variation de 10 % de l'USD / GNF		Impact d'une variation de 10 % de l'EUR / GNF	
	Actif	Passif	Solde net	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
En USD	2 993 413	1 052 094	1 941 320	194 132	-194 132		
En Euros	1 152 894	1 281 840	-128 946			-12 895	12 895
En GBP	48 140	0	48 140				
En DTS	4 882 780	5 688 366	-805 586	-33 617	33 617	-24 917	24 917
En CHF	116 641	0	116 641				
En JPY	105	95	10				
Total des positions	9 193 975	8 022 395	1 171 580	160 515	-160 515	-37 811	37 811

$$DTS = 0,4173 USD + 0,0833 JPY + 0,0809 GBP + 0,3093 EUR$$

Position en devises	31/12/2019 en millions de GNF			Impact d'une variation de 10 % de l'USD / GNF		Impact d'une variation de 10 % de l'EUR / GNF	
	Actif	Passif	Solde net	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
En USD	6 195 650	2 019 021	4 176 629	417 663	-417 663		
En Euros	581 471	1 419 934	-838 463			-83 846	83 846
En GBP	51 873	0	51 873				
En DTS	3 690 742	6 263 404	-2 572 661	-149 863	149 863	-99 487	99 487
En CHF	12 367	0	12 367				
En JPY	15 019	0	15 019				
Total des positions	10 547 122	9 702 358	844 763	267 800	-267 800	-183 334	183 334

$$1 DTS = 0,58252 USD + 0,38671 EUR + 1,0174 CNY + 11,9 JPY + 0,085946 GBP$$

Source imf.org - Fixed number of unit of currency for a 5 years period starting October 1st 2016

5.13.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché :

- ✓ La BCRG ne dispose pas d'encours actifs ou passifs en devises sensibles aux évolutions des taux d'intérêts à l'exception d'instruments de Money Market dont la sensibilité est quasi nulle compte tenu de la durée des placements.
- ✓ La BCRG est exposée aux fluctuations des taux d'intérêts en Guinée sur une partie de la créance qu'elle détient sur le Trésor libellée en Francs guinéens et à taux variable.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (*diminution*) des taux d'intérêts de 25 points de base sur les charges d'intérêts sur le découvert titrisé à taux variable du gouvernement de la République de Guinée :

	31-déc.-18	31-déc.-19
Créance titrisée à taux variable sur le Trésor	922 171 385 365 GNF	638 426 343 716 GNF
<i>Revenus de la dette titrisée à taux variable</i>	<i>102 260 093 019 GNF</i>	<i>98 716 232 595 GNF</i>
Impact d'une hausse de 25 bp sur les produits d'intérêts	2 305 428 463 GNF	1 596 065 859 GNF
Impact d'une baisse de 25 bp sur les produits d'intérêts	-2 305 428 463 GNF	-1 596 065 859 GNF

5.14. Autres actifs - avoirs domestiques en GNF

Le détail du poste autres actifs de la rubrique avoirs domestiques en GNF est le suivant :

		<i>En millions</i>	
Autres actifs		2018	2019
Créances d'exploitation	Avances aux fournisseurs	281 410	265 624
	Débiteurs divers	8 163	8 542
Comptes de régularisation	Charges payées d'avance et produits à recevoir	207 087	355 885
	Dépenses et débits à régulariser	55 933	49 544
	Provision pour Dépréciation	-37 133	-48 541
	Chèque et virement à payer	141 039	77
	Compte de passage entre entités comptables et comptes de suspens	220 091	1 346
	Provision pour Dépréciation sur les comptes de débiteurs divers	-114 945	-116 163
Total autres actifs		761 645	516 341

5.15. Autres dettes

Les autres dettes sont composées de dettes envers le personnel, les organismes sociaux, les fournisseurs et de provisions pour risque sur les opérations d'or monétaire.

5.16. Créances et engagements sur les établissements de crédit

Les créances et les engagements envers les établissements de crédit comprennent les opérations effectuées par la Banque Centrale dans le cadre de la politique de régulation de la liquidité monétaire, ainsi que les comptes ordinaires débiteurs et créditeurs en Francs guinéens et en devises ouverts par les banques primaires agréées en République de Guinée.

En millions

Créances et engagements sur les établissements de crédit		2018	2019
Créances			
	Prêts sur le marché monétaire	0,00	0,00
	Titres et effets en pension	0,00	0,00
	Comptes ordinaires débiteurs	0,00	0,00
	Provisions pour dépréciation	0,00	0,00
Total des créances		0,00	0,00
Engagement			
	Emprunts sur le marché monétaire	0,00	0,00
	Titres et effets mis en pension	0,00	0,00
	Comptes ordinaires créditeurs	GNF 2 253,65	2 842,10
		DEVICES 1 050,80	1 032,14
Total des engagements		3 304,45	3 874 24

5.17. Produits et charges d'intérêts

En millions

Produits et charges d'intérêts		2018	2019
Intérêts perçus sur	Comptes de correspondants	45 846	154 455
Total des produits d'intérêts		45 846	154 455
Intérêts payés sur	Comptes de correspondants	2 101	13 984
	Emprunts auprès du FMI	10 186	15 645
	Autres emprunts	0	0
Total des charges d'intérêts		12 287	29 629

5.18. Reprises et dotations sur dépréciations des actifs

Les reprises de provisions de l'exercice 2019 portent essentiellement sur les portefeuilles et les valeurs à l'encaissement, les dépenses du projet cité BCRG, les chèques et virement à payer, les affaires pendantes en justice et sur le compte transfert général EUR.

Les dotations aux provisions de l'exercice 2019 se chiffrent à GNF 49 877 milliards dont GNF 469 milliards sur la clientèle résidente et sur les comptes de d'émission, GNF 46 661 milliards sur les comptes d'opérations diverses, GNF 1 742 milliards sur les actifs immobilisés et GNF 1 004 milliards sur les risques et pertes.

2. Engagements Hors Bilan

2.1. Engagements reçus et donnés pour le compte de l'Etat

Au cours de l'exercice 2019, la BCRG n'a ni donné, ni reçu d'engagements.

Au cours de l'exercice 2019, la Banque Centrale n'a ni donné, ni reçu d'engagements au titre des garanties. Les engagements résiduels au titre des anciennes garanties sont les suivants pour les deux dernières clôtures :

Engagement hors bilan au 31 décembre (en millions)		2019		2018	
		Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Engagements sur marchés publics	EUR			-	
	USD			-	
	GNF	83 823	83 823	275 158	275 158
TOTAL DES GARANTIES		83 823	83 823	275 158	275 158

2.2. Autres engagements donnés

Engagements donnés au titre des contrats de location simple

La BCRG loue des locaux notamment pour ses agences.

Les engagements donnés au titre des contrats de location simple (*uniquement des baux annuels*) au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Total des engagements au titre des loyers	31-déc.-18	31-déc.-19
Contrat de l'Infirmierie	138 000 000	138 000 000
Contrat de la Direction Nationale des Archives	120 000 000	120 000 000
Contrat de l'immeuble SALL	414 000 000	414 000 000
Contrat du garage DL	7 500 000	132 000 000
Contrats des locations en province	75 600 000	75 600 000
Montant de la charge de loyers annuelle	755 100 000	879 600 000

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Effectifs

Tableau des effectifs par grade à fin 2019 et 2018 :

Effectifs actifs à la Banque Centrale	31-déc.-18	31-déc.-19
Cabinet et Directeurs Généraux	24	26
Cadres	229	228
Non cadres	480	482
Total	733	736

3.2. Parties liées

La BCRG est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'Etat du gouvernement de la République de Guinée. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la BCRG maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement de la République de Guinée, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la BCRG conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes significatifs figurent dans les présents états financiers.

Etat, Trésor et Ministères

La BCRG fournit au gouvernement de la République de Guinée des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par *la Loi sur la Banque Centrale de la République de Guinée* et dont le coût n'est pas recouvré.

Par ailleurs la BCRG a signé des conventions de titrisation de créances avec l'Etat dont certaines, anciennes ne sont pas à des conditions de marché actuelles.

Régime de pension de la Banque Centrale de la République de Guinée

La BCRG assure la gestion de son régime de pension, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis n'est pas recouvré auprès du Régime.

Principaux dirigeants et rémunérations – parties liées

Les principaux dirigeants sont les membres du Cabinet (*Gouverneur et Vice-gouverneurs*) ainsi que les Directeurs Généraux de fonction de la BCRG. La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant :

Cabinet, Directeurs généraux, Administrateurs	31-déc.-18	31-déc.-19
Avantages à court terme		
Salaires	2 831 277 250	3 331 567 476
Avantages	5 643 638 000	5 412 256 000
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnité de départ à la retraite	1 022 806 056	2 746 985 098
Honoraires des administrateurs		
Jetons de présence et rémunérations des conseils et comité	728 500 000	172 250 000
Avantages	685 350 000	701 424 747
Total de la rémunération	10 911 571 306	12 364 483 321
Prêts	0	0

3.3. Evènements post clôture

La banque a revu les éléments intervenus entre le 31 décembre 2019 et la date d'arrêté des comptes en janvier 2021 pour ajuster, lorsque nécessaire, les comptes IFRS à la clôture 2019.

Depuis l'enregistrement de son premier cas confirmé, le 12 mars 2020 à Conakry, la Guinée à l'instar des autres pays du monde, fait face à la pandémie du COVID 19.

C'est dans ce cadre que les autorités de la BCRG ont pris les mesures nécessaires pour atténuer l'impact de cette épidémie sur le secteur financier en général, et les comptes de la banque, en particulier.

Parmi ces mesures, on peut citer entre autres :

1. La baisse d'un point du taux directeur et du coefficient de réserve obligatoire ;
2. La mise en place d'un programme d'injection de liquidités pour maintenir la capacité de financement de l'économie ;
3. L'activation du guichet d'injection de liquidités de longue durée pour permettre aux banques d'accorder plus facilement des crédits à moyen et long terme ;
4. L'assouplissement des normes prudentielles en faveur des Banques et autres Institutions Financières.

Toutefois, l'impact macroéconomique de cette crise sanitaire mondiale se traduira par une baisse du niveau de la croissance économique qui, selon les estimations de la Banque Mondiale pourrait perdre en 2020 entre 1,5 et 2,7 points de pourcentage.